Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260320-26_05-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : 02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du : 23/03/2026

L'an 2026, le 20 mars 2026 à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, dûment convoqué par le Maire sortant, Monsieur Didier LE CHENECHAL, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal. Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur François LE MERLUS, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La note préparatoire a été transmise par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. NOEL Franck, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absent :
Excusé :
Absents ayant donné procuration :

A été nommé secrétaire : M. Hugues MOULARD

26-05- AFFAIRES COMMUNALES : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17

Monsieur le Président, Monsieur LE MERLUS François, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidature,

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés : - M. LE CHENECHAL Didier
- M. NOEL Franck

Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin fermé sur papier blanc.